

L'étude mondiale sur les enfants privés de liberté

Document de synthèse à l'intention des participants à la Table ronde :

La participation de la société civile belge à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté

Organisée par Défense des Enfants International (DEI) – Belgique



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant



NGO Panel for the

**Global Study on
Children Deprived of Liberty**

La nécessité d'une étude mondiale

Si l'on entend souvent que près d'un million d'enfants sont privés de liberté à travers le monde nous **ne connaissons pas réellement l'ampleur de ce phénomène**. Cette affirmation repose en effet sur une simple estimation, établie il y a quelques années par l'UNICEF.

Selon les normes internationales, toute privation de liberté à l'égard d'un enfant doit être une mesure de dernier ressort et d'une durée aussi brève que possible. Une telle limitation du recours à la privation de liberté trouve son origine dans le constat que la privation de liberté n'est en principe pas conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant et qu'elle peut avoir de graves impacts sur tous les droits de l'enfant en affectant par exemple son développement ou en le rendant plus vulnérable à la torture et autres traitements inhumains et dégradants.

Aujourd'hui, le **réel manque de données générales et de données ventilées** (notamment par âge, genre et nationalité) est un **obstacle majeur à la protection des droits de ces enfants**.

En effet, afin de garantir une stricte limitation du recours à la privation de liberté pour les enfants comme une mesure de dernier recours et aussi brève que possible, il est indispensable d'évaluer le recours à cette pratique, d'en connaître les causes profondes et d'apprécier l'utilisation de mesures alternatives. Ce manque d'informations peut aussi être un obstacle au droit de tout enfant privé de liberté à un traitement particulier qui tient compte des besoins des personnes de son âge.

Ayant constaté le risque que représente le manque de données concernant la justice juvénile pour les droits de l'enfant, de nombreuses ONG¹ se sont réunies pour demander aux Nations Unies de faire réaliser une étude mondiale sur la justice juvénile.

Le 18 Décembre 2014, l'assemblée générale des Nations Unies a alors adopté **la résolution 69/157 demandant au Secrétaire Général de faire réaliser une étude mondiale sur les enfants privés de liberté**.

Cette étude mondiale bénéficie d'expériences passées : deux autres études mondiales relatives aux droits de l'enfant ont en effet déjà été menées, l'une concernant les enfants en temps de conflits armés, l'autre relative à la violence à l'égard des enfants.

¹ Actuellement, 144 ONG font partie du Panel d'ONG pour la Global Study coordonné par Défense des Enfants International et Human Rights Watch. <https://childrendeprivedofliberty.info/>

Qui sont les enfants concernés par l'étude mondiale ?

L'étude mondiale a pour objet les enfants privés de liberté, elle concerne donc :

- **Les enfants**, soit toute personne âgée de moins de 18 ans
- **Privés de liberté**, la privation de liberté étant entendue comme toute forme de détention, d'emprisonnement ou le placement d'une personne dans un **établissement public ou privé**¹ dont elle n'est pas autorisée à sortir à son gré, ordonnée par une autorité judiciaire, administrative ou autre.

Les enfants privés de liberté par des acteurs non étatiques (par exemple, par leurs parents, des trafiquants ou des groupes armés rebelles) ne seront pas pris en compte dans la présente étude.

Plus précisément, l'étude s'intéressera particulièrement à **six domaines principaux** de la privation de liberté des enfants :

- I. Les enfants privés de liberté dans le cadre de **l'administration de la justice** ;
- II. Les enfants privés de liberté pour des **motifs liés à la migration** ;
- III. Les enfants vivant dans des lieux de **détention avec leurs parents** ;
- IV. Les enfants privés de liberté **placés en institution** ;
- V. Les enfants privés de liberté dans le cadre d'un **conflit armé** ;
- VI. Les enfants privés de liberté pour des raisons touchant à la **sécurité nationale**.

1. L'étude comprend les établissements privés de surveillance dès lors qu'ils sont homologués par l'État ou sous contrat avec lui et/ou que la privation de liberté a été ordonnée par une autorité publique.

Quels sont les objectifs généraux de l'étude mondiale ?

A partir du mandat établi par l'assemblée générale en décembre 2014, plusieurs objectifs généraux de cette étude ont été identifiés :

- Apprécier **l'ampleur du phénomène** : nombre d'enfants privés de liberté (par âge, sexe, nationalité), raisons, causes profonde, nature et durée de la privation de liberté, lieux de détention ;
- Recueillir des informations sur les **bonnes pratiques** et les résultats qu'elles permettent d'obtenir, mais aussi d'appréhender le **ressenti des enfants** et la manière dont ils vivent la privation de liberté, de manière à pouvoir établir des **recommandations** à l'issue de l'Étude ;
- **Sensibiliser le public** afin de faire évoluer la manière dont sont perçus les enfants susceptibles d'être arrêtés ou placés en détention et les enfants privés de liberté, et d'éviter les comportements stigmatisants à leur égard ;
- **Formuler des recommandations** de façon à ce que la législation, les politiques et la pratique concourent à protéger les droits des enfants concernés, à éviter que des enfants ne soient placés en détention et à faire sensiblement diminuer le nombre d'enfants privés de liberté grâce à l'emploi de **mesures efficaces de substitution** à la privation de liberté, qui soient fondées sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Une approche globale et fondée sur les droits de l'enfant

L'étude mondiale veut adopter **une approche globale** de la privation de liberté des enfants.

Pour cela, ce n'est pas seulement le moment où l'enfant est privé de liberté qui sera pris en compte mais également les impacts de la privation de liberté, ses causes profondes, les parcours qui y mènent ainsi que les mesures alternatives (non-privatives de liberté) qui existent.

L'étude globale adoptera **une approche fondée sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant**.

Déroulement de l'étude : de la collecte d'informations au rapport final

La collecte d'informations sera réalisée grâce à :

- Un questionnaire envoyé aux Etats, qui devra être complété par les gouvernements en collaboration avec les antennes locales des institutions pertinentes des Nations Unies, les ONG, les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes. Pour compléter ce questionnaire, les Etats devront s'efforcer de récolter des données désagrégées (par âge, sexe, type de détention ...) pour les dix dernières années et **le 26 juin prochain pour capturer un instantané de la situation**.
- Une base de données en ligne pour encoder les données récoltées et permettre leur comparaison ;
- Des recherches documentaires : le but de celles-ci est de connaître le cadre légal et les politiques publiques sur le sujet ainsi que leur application en pratique ;
- Certaines recherches ciblées qui pourront être commandées pour l'étude mondiale sur des questions et thématiques spécifiques telles que : les conséquences de la détention sur la santé mentale des enfants, la mise en isolement, la surveillance des lieux de détention, etc. ;
- Des consultations régionales et thématiques : certaines consultations régionales ont déjà eu lieu : en Europe (à Varsovie), en Afrique (à Addis Abeba) et en Asie (à Bangkok); d'autres sont prévues en Amérique Latine (à Montevideo), au Moyen-Orient (à Amman) et peut-être en Amérique Centrale (au Costa Rica).
- Des consultations d'enfants, le mandat délivré par l'Assemblée Générale des Nations Unies soulève d'ailleurs la nécessaire participation des enfants à l'étude mondiale.

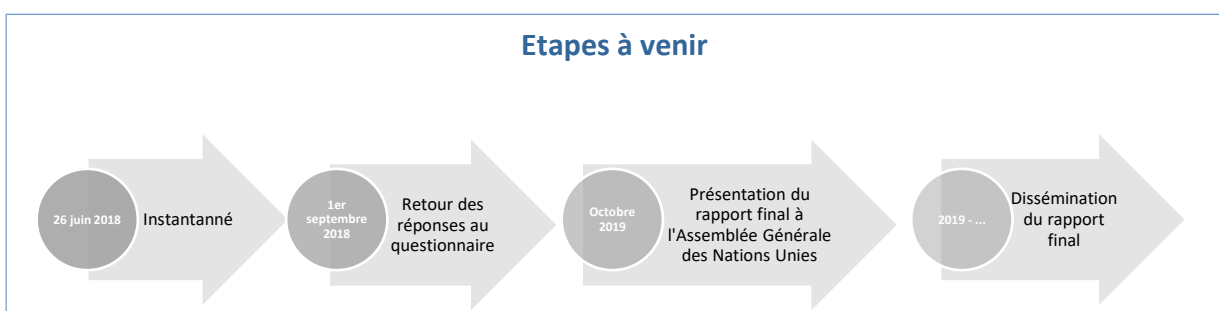
Pour que la collecte de données soit réussie, la société civile doit être impliquée dans le processus.

A partir de toutes ces données, chaque groupe de recherche, constitué d'un centre de recherche universitaire, d'une agence des Nations-Unies et d'une ONG, (il y en a un pour chaque domaine principal de privation de liberté) élaborera un chapitre du rapport correspondant à son domaine de recherche. Puis, l'expert indépendant et son équipe coordonneront le rapport global et élaboreront une stratégie de communication.

En octobre 2019 le rapport sera alors communiqué à l'Assemblée Générale des Nations Unies. La dissémination du rapport pourra alors commencer avec le soutien de la société civile. Celles-ci visera les décideurs politiques afin que les recommandations émises ne restent pas lettre morte. Ces recommandations prévoient un plan d'action pour le suivi de l'étude en vue d'améliorer effectivement la situation et de diminuer drastiquement le nombre d'enfants détenus.

Vous pourrez trouver plus d'information sur le site officiel de l'Etude, sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/StudyChildrenDeprivedLiberty/Pages/Index.aspx>



Comment la société civile peut-elle contribuer à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté ?

Document relatif à la stratégie de participation, à l'intention des participants à la Table ronde :
La participation de la société civile belge à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté
Organisée par Défense des Enfants International (DEI) – Belgique



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE
Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant



NGO Panel for the
Global Study on
Children Deprived of Liberty

**Il vous est conseillé de commencer votre lecture par le document de synthèse avant de lire celui-ci.*

Ce document a vocation à évoquer certaines pistes que peut suivre la société civile belge pour contribuer à l'étude mondiale.

La résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 69/157, qui mandate l'étude mondiale évoque la nécessité de la réaliser en consultation avec la société civile, les universitaires et les enfants. Ainsi, l'importance de l'engagement de la société civile dans l'étude est évoquée dans le questionnaire envoyé aux Etats membres.

Ce questionnaire mentionne notamment le rôle essentiel de la société civile pour que l'étude mondiale reflète réellement la situation et que les recommandations qui pourront être émises à son issue aient un réel impact sur l'action des Etats vis-à-vis de ces enfants. Ainsi, les questionnaires n'ont pas seulement été adressés aux Etats mais aussi à divers organisations non gouvernementales et à d'autres parties prenantes.

Concrètement, pourquoi votre participation est-elle importante ?

- En tant que membres de la société civile impliqués dans la défense des droits de l'enfant et/ou de toute personne privée de liberté, vous pouvez **aider et/ou pousser les gouvernements à remplir dans les temps et correctement le questionnaire**.
Aider le gouvernement à remplir ce questionnaire peut par exemple consister en un partage d'informations ou en le développement d'un plaidoyer pour démontrer l'importance de l'étude.
- Votre participation est essentielle dans la mesure où, vous, membres de la société civile ayant une expertise sur le sujet, avez la capacité d'agir pour que l'étude mondiale **reflète réellement la situation**, qu'elle ne s'appuie pas que sur des données fournies par les Etats mais également sur des données vérifiées par d'autres sources. Ainsi, vous pourrez par exemple empêcher « l'oubli » de certaines catégories d'enfants privés de liberté ou de certains établissements par le gouvernement.
- L'un des objectifs ultimes de l'étude mondiale est l'élaboration de recommandations aux Etats. Votre rôle ne s'arrête donc pas à la récolte d'informations mais continuera après la publication du rapport final pour **soutenir la mise en œuvre des recommandations émises**.
- L'étude entend **intégrer la participation des enfants** concernés. Or, même à l'échelle nationale, celle-ci peut être difficile à mettre en œuvre et ne pas être une priorité pour tous les acteurs impliqués. Vous qui travaillez régulièrement avec des enfants privés de liberté ou ayant été dans cette situation, vous avez la possibilité de renforcer la participation des enfants à l'étude.

Que pouvez-vous faire, en pratique, pour contribuer à l'étude mondiale ?



S'organiser

Au niveau national, il est conseillé qu'une ONG soit en charge d'informer, de rassembler et de coordonner l'action de la société civile.

En Belgique, DEI-Belgique a pris l'initiative de prendre le lead sur cette tâche.



Repérer

Identifier le référent désigné par le gouvernement belge pour coordonner l'étude mondiale et collaborer avec lui.

En Belgique, la référente est **Madame Karen Van Laethem** de la Commission nationale des droits de l'enfant

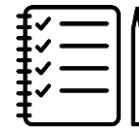


Contribuer à la collecte d'informations

L'étude mondiale vise à rassembler des données concernant les causes profondes et les raisons invoquées pour la privation de liberté, la forme et la durée de la privation de liberté ou encore les impacts sur l'enfant.

Pour contribuer à la collecte d'informations, vous pourrez :

- **Identifier les données et recherches existantes** (ce peuvent être des recherches que vous avez dû effectuer dans le cadre de projets passés, présents ou futurs), les lister et les rendre accessibles (voir plus bas la base de donnée à votre disposition) ;
- **Identifier et renseigner les pratiques exemplaires** ;
- **Entreprendre de nouvelles recherches** si cela est réalisable.



Vérifier les informations fournies par le gouvernement

Pourquoi ?

Afin de vérifier que celles-ci soient complètes, qu'aucun lieu de privation de liberté n'ait été omis etc.

Comment ?

- Grâce à la collecte d'informations que vous aurez réalisée
- Cartographier les lieux de privation de liberté susceptibles d'accueillir des enfants en Belgique*
- Remplir le questionnaire en parallèle des Etats
- Participer au comptage des enfants privés de liberté le 26 juin 2018

*En prenant bien en compte la définition de ces lieux retenue dans le cadre de l'étude mondiale



Supporter la levée de fonds

L'étude mondiale n'étant pas financée par les Nations Unies, sa bonne réalisation se heurte à un manque de fonds. En essayant de convaincre le(s) gouvernement(s) ou d'autres potentiels donateurs de contribuer à l'étude mondiale.



Diffuser

L'étude a également pour objectif de **sensibiliser sur la question** ainsi, vous pouvez attirer l'attention du public et des acteurs principaux sur l'étude mondiale.

Vous pouvez également contribuer à la diffusion des résultats de l'étude en **organisant un évènement public** dans le but de les présenter et de promouvoir le recours à des mesures non privatives de liberté.



Assurer l'impact positif de l'étude mondiale à l'échelle nationale

C'est-à-dire ?

Les recommandations qui émaneront du rapport final de l'étude pourront être une ressource très importante pour faire évoluer les droits des enfants privés de liberté en Belgique. Pour que celles-ci ne deviennent pas une simple déclaration de principes et qu'elles soient vraiment moteur de changement, la société civile doit s'en saisir.

Comment ?

A l'issue de l'étude, il sera essentiel **d'identifier les recommandations les plus urgentes et importantes** à mettre en place à l'échelle belge.

Il serait aussi pertinent **d'intégrer des activités liées à l'étude** dans le programme futur de votre structure ou dans vos recherches universitaires.

Quels outils sont à notre disposition ?

Une **matrice** a été développée par le panel des ONG pour l'étude mondiale. Celle-ci recense les organisations qui peuvent contribuer à l'étude en fonction de leur positionnement géographique et de la manière dont elles pourraient contribuer à l'étude. Toutes les ONG membres du panel peuvent également être un soutien.

Une **base de donne en ligne** est disponible sur le site du panel d'ONG. Celle-ci a vocation à rassembler tous les documents pouvant être pertinents pour l'étude, vous pouvez l'utiliser comme ressource mais également l'enrichir.

Inscrire notre action dans le déroulement de l'étude mondiale

Phase de récolte d'informations jusqu'en septembre 2018

- Contribuer à la collecte d'informations
- Contrôler les données fournies par le gouvernement
- Supporter la levée de fonds
- Sensibiliser sur le sujet

Elaboration du rapport et remise à l'Assemblée Générale en octobre 2019

Publication du rapport final fin 2019

- Organiser un évènement public pour présenter le rapport final
- Actions pour que les recommandations contenues dans le rapport puissent avoir un effet en Belgique